

**Procès de OuadNaga :**

---

# **REPRISE DES AUDIENCES**

**Après huit jours de suspension, la Cour criminelle du Trarza siégeant à OuadNaga pour juger plus 180 prévenus accusés d'implication dans les putschs manqués de 2003 et 2004 a repris ses audiences mardi 22 décembre à 11H GMT.**

# Reprise des audiences

Les audiences avaient été ajournées, on le rappelle, le 12 décembre dernier pour "des raisons techniques et pratiques".

A leur reprise mardi, des exceptions de procédures ont été soulevées par la défense qui est revenue à la charge pour contester la composition de la Cour qui serait selon les avocats "contraire aux dispositions de la loi" parce que comprenant des jurés militaires. Le président de la Cour a accepté de répondre favorablement à l'une des doléances des avocats concernant le droit de visite aux familles des prévenus inculpés dans le dossier RP 140/D4 déclarant qu'il n'était pas au courant des entraves à ce droit, et a autorisé la famille de Saleh Ould Hannena à se présenter à la barre pour le saluer, dans une ambiance de passions et de larmes. Le Président de la Cour a déclaré ainsi avoir décidé l'ouverture des visites aux familles des prévenus mais qu'il refuse les exceptions soulevées par les avocats concernant la composition de la Cour. La bataille de procédures entre les avocats et la Cour a duré plus de trois heures de temps après quoi, le président de la Cour a décidé la jonction des exceptions soulevées à l'action de fond avant de lever l'audience, pour deux heures de temps, sur demande des avocats afin de leur permettre de se concerter.

A la reprise de l'audience à 16 heures 30, ce fut la comparution de Saleh Ould Hannena. Le prévenu a écouté les accusations portées contre lui dont l'attentat contre l'ordre constitutionnel, le port d'armes contre la Mauritanie et la constitution de bandes armées... mais a déclaré refuser la formulation de l'accusation, car dit-il j'ai dirigé une tentative de putsch et j'ai porté les armes pour sauver la Mauritanie et de dénoncer par la suite, les traitements dégradants qui auraient été commis à l'école de police et de s'ériger contre le contenu des procès verbaux d'instruction qui seraient selon lui, rédigés sur la base de l'imagination. En plus, Saleh Ould Hannena a accusé le juge d'instruction du Tribunal du Trarza d'avoir falsifié les procès verbaux : ajoutant : "j'ai fait un coup d'état militaire comme il s'en passe dans tous les pays du monde et comme cela avait eu lieu le 12 décembre 1984", se demandant : "Où était la Cour quand il y eut un coup d'état en 1984 ?". Aussi Ould Hannena a déclaré qu'il a travaillé et qu'il continue de le faire pour changer le régime. A une question relative à son emploi de temps la nuit du 8 juin 2003 il a répondu qu'il était resté au Bataillon blindé jusqu'à 2 heures du matin, qu'il est parti par la suite à la présidence de la République où il est resté une demi-heure puis pour la Radio avant de revenir au Bataillon blindé. C'est le dimanche matin à 10 heures dit-il qu'il est parti à l'état Major de la Gendarmerie puis à l'état Major National avant de nier avoir rencontré les Lieutenants Saadna Ould Harmady et Mohamed Ould Hama Vezzaz. Concernant sa fuite après l'échec de la tentative de putsch, il a déclaré être resté 20 jours à Nouakchott après le 8 juin ensuite une voiture l'a transporté à Tintane puis au Mali. A une question relative aux noms figurants sur les procès verbaux de police comme Mohamed Ould Taleb, Ould Hannena a déclaré qu'il s'agit de noms inventés par la police avant de nier que Moustapha Ould Limam Chavi'i les a hébergés au Burkina et de se demander pourquoi insister sur le Burkina alors que nous avons pris une résidence à Bamako où je suis resté dit-il trois mois ? A une autre question relative à des éventuels soutiens financiers reçus de certaines individus et personnalités de la scène politique nationale Ould Hannena a déclaré qu'il s'agit également d'une invention de la police. Il a nié par la suite avoir reçu 100 000 dollars de la Libye qui déclare-t-il a offert des sommes astronomiques aux victimes du

Lockerbie et de l'UTA et ne peut donc donner des sommes aussi dérisoires à des alliés supposés diriger pour son compte un pays ?

Quand la président de la Cour criminelle lui demanda quel était les mobiles de la tentative de putsch du 8 juin il déclara être musulman et un musulman ne l'est, déclara-t-il que s'il s'intéresse aux problèmes des musulmans et qu'il est également un citoyen qui ressent de la peine et qui a accepté de se sacrifier.

Aussi Saleh a accusé le pouvoir d'avoir entraîné le pays vers le chaos, considéré que la désobéissance à un tel pouvoir constitue un devoir, tant sur le plan religieux, humain que nationaliste.

L'accusé a déclaré que le coup d'Etat du 12 décembre 1984 était l'œuvre des services de renseignements français, et réalisé avec l'aide de parties étrangères.

Concernant ce qu'il appelle les épreuves traversées par le pays depuis 20 ans, Saleh soutient qu'elles étaient néfastes pour le pays, il évoqua notamment ce qu'il appelle "l'épuration ethnique" perpétrée selon lui au sein de l'armée durant les années 1991-1992, précisant qu'à cette époque il était officier à J'ridea, théâtre de ces pratiques. Selon lui, le Colonel El Moctar Ould. Mohamed Mahmoud (un des jurés de la Cour Criminelle de Rosso), dirigeait à cette époque la base de J'ridea.

Lorsque le juge tenta de lui retirer la parole, le prévenu rétorqua : "l'ex-président de la Yougoslavie est jugé depuis deux ans et ses juges l'écoutent encore, me refusez vous deux heures de parole afin que je dise ce que j'ai envie de dire ?". Et l'accusé de poursuivre en indiquant que son acte rentre dans le cadre des dictats de l'Islam qui appelle les fidèles à refuser et à changer les interdits.

Puis, Ould Hannena s'est mis à parler de ce qu'il appelle l'élimination des Baathistes en 1987, des islamistes en 1994, puis de Baathistes en 1996, évoquant ce qu'il considère être une fraude électorale massive lors de l'élection présidentielle de 2003, ainsi que la dissolution des partis politiques, le refus de reconnaissance d'autres partis politiques avec l'arrestation et l'humiliation de leurs dirigeants.

L'accusé poursuivant ses déclarations, soutient que le pouvoir s'en prend à tout celui qui a le courage de dénoncer

le gabegie et le pillage organisé des ressources du pays, qui a donné naissance à ce qu'il appelle "les chats obèses". Il ajoute que le pouvoir a lutté contre les valeurs sociales au point que le vol est devenu synonyme de bravoure, le mensonge une politique, la zèle une vocation, que les chefs traditionnels ont été révalorisés sur le fondement tribal, devenu un cadre politique en lieu et place des cadres politiques traditionnels que sont les partis, la société civile, le tout dans un climat de corruption généralisée, faisant perdre à l'Etat son respect.

Concernant l'Armée, l'accusé affirme qu'en plus de l'épuration ethnique et tribale qu'elle a connu, le recrutement s'y fait sur des bases raciales, les bourses octroyées aux seuls fils de riches et hommes d'influence, que même l'avancement du grade se faisait sur de telles critères.

Le prévenu décrit l'Enseignement comme étant dans de mauvaises conditions au point que les pauvres ne peuvent plus payer l'éducation de leurs enfants dans l'enseignement privé. Dans ce cadre l'accusé déclare : "Du moment que nous chantons la lutte contre l'analphabétisme pourquoi ne pas commencer par ceux qui sont en âge d'apprendre ?"

Sur le plan de la politique extérieure, Ould Hannena soutient que le pays est isolé de son environnement naturel et de ses fondements historiques dénonçant ce qu'il appelle "les rapports avec les pires ennemis des croyants".

L'accusé a dénoncé le retrait de la Mauritanie de la CEDEAO qui a fortement porté préjudice selon lui, aux mauritaniens résidant au sein des pays de cette communauté.

Évoquant sa propre expérience au sein de l'Armée, l'accusé dira qu'il a totalisé 17 ans de service et fut l'objet d'une accusation sans fondement en l'an 2000, période durant laquelle il a demandé un jugement équitable sans l'obtenir. Il ajouta enfin qu'il fut emprisonné durant deux mois avant d'être licencié sans droits à la pension.

COMTE RENDU BOG